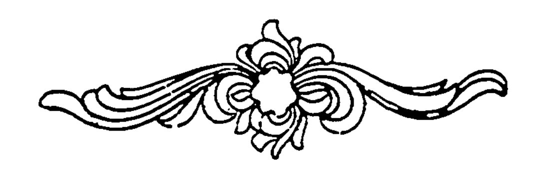
ESSAI DE MONOGRAPHIE FAMILIALE

Zéphirin Paquet

Sa Famille

Sa Vie

Son Oeuvre



QUÉBEC
1927

CHAPITRE IV

Jacques Pasquet[1]

Né au Bourg-Royal le 14 septembre 1675, Jacques Pasquet n'avait que huit ans lorsqu'il descendit avec son père à la Canardière, mais déjà le jeune enfant avait pris conscience de lui-même. En regardant abattre les arbres, essoucher et labourer, il comprit qu'un jour lui aussi, il devrait être défricheur.

A la Canardière, l'enfant trouva le fleuve et l'immense grève. Parfois, à l'heure des marées basses, on le voyait partir, pieds nus, à la course, pour voir où s'était retirée l'eau, tout à l'heure si proche. Et, pour mieux chercher la solution du problème que se posait son enfantine imagination, grimpé sur quelque roche, il regardait dans l'espace, droit devant lui. Quand il rentrait, son frère Louis lui demandait s'il avait envie d'être marin. — " Non, non, pas marin, répondait l'enfant, cultivateur comme papa ; enlever les arbres et semer du blé, avec toi. "

Jacques Pasquet, en effet, se fit défricheur. Comme ses frères, il comprit la valeur de la terre et, comme eux, il devint un travailleur intelligent. Il y avait même en lui quelque chose d'enthousiaste et de hardi qui l'entraînait à élaborer rapidement des projets d'avenir dont le père souriait, sans rien dire. En famille,

---

1 A partir de 1710, on trouve presque toujours Pasquet au lieu de Pasquier dans les actes notariés. Nous adoptons cette orthographe.

on sentait très bien que les tendresses paternelles allaient particulièrement à ce fils qui voulait se lancer dans la vie toutes voiles tendues, face au grand souffle du large. Aussi quand Maurice Pasquier vit ses fils, Louis et François, s'établir au Bourg-Royal, il se réjouit de pouvoir léguer sa terre de la Canardière à ce jeune homme entreprenant, désireux de marquer le sol de la patrie du caractère auguste du travail.

Nous le voyons d'abord imiter ses deux frères. Lui aussi, il veut posséder un coin de la terre qu'ont foulée ses pieds d'enfant. Le 20 mars 1699, les RR. PP. Jésuites lui accordent une concession au Bourg-la-Reine. Cette concession, la première accordée depuis le retour de ces terres à leurs véritables propriétaires, était " en bois de haute futaie, bornée par devant à la ceinture du Bourg-Royal, et du côté sud-ouest par une ligne[2] qu'avait fait autrefois tirer défunt Monsieur Talon, depuis le milieu du Bourg-Royal jusque dans les montagnes[3]. " Elle mesurait trois arpents de large sur quarante de profondeur.

Le 18 avril 1703, Jacques Pasquet se porte encore acquéreur d'une terre de 2 arpents de front sur 20 de profondeur, située sur la route Saint-Pierre, au-dessus de Charlesbourg. Pierre Hélie, propriétaire de cette habitation, ne la trouvant pas suffisamment à sa convenance, la vendit pour une somme de deux cent soixante-dix livres dont la moitié payée comptant.

Lorsque, en 1709, Jacques succédera à son père sur la ferme de la Canardière, il sera sans contredit

---

[2] Il s'agit du chemin qui traverse par le milieu le Bourg-Royal et le Bourg-la-Reine. Ce chemin existe encore aujourd'hui jusque dans la forêt.

[3] Concession par les Pères Jésuites à Jacques Pasquier. (Greffe Genaple — 20 mars 1699.)

plus fortuné que ses frères, mais il assumera aussi plus de tracas et de soucis. Il lui faudra d'abord trouver l'argent nécessaire pour s'acquitter envers les héritiers de Pierre Hélie auxquels il n'avait encore versé que cent vingt livres. A cet effet, il se résout à vendre sa terre de Charlesbourg aux Pères Jésuites pour une somme de trois cent soixante livres[4]. Cette transaction lui permet, le 26 décembre 1710, de payer deux cent livres à Pierre Jean, oncle et tuteur des enfants de Pierre Hélie, et de solder ainsi sa dette[5].

A peine avait-il réglé cette question que les héritiers de Pierre Denis de la Ronde demandèrent le partage immédiat de l'héritage paternel en ce qui concernait la ferme de la Canardière. Où Jacques Pasquet trouvera-t-il les six mille deux cents livres[6] qu'il leur doit ? A tout hasard, il frappe encore à la porte du collège des Jésuites et demande le P. Raffeix, procureur. En quelques mots il lui expose la situation et sollicite un avis.— " J'ai en main l'argent qu'il vous faut, répondit le Père, et, volontiers, je consens à devenir propriétaire des trois cent dix livres de rentes annuelles et perpétuelles que vous devez aux Denis. "

Heureux d'une si soudaine solution, Jacques Pasquet fit dresser l'acte de vente, le 20 février 1711[7]. Il y est dit que les Pères Jésuites sont mis et subrogés en lieu et place des Denis aux mêmes conditions et privilèges.

---

4 Vente Jacques Pasquet aux Pères Jésuites — 15 déc. 1710. (Greffe Dubreuil.)

5 Quittance Pierre Jean à Jacques Pasquet — 26 déc. 1710. (Greffe Dubreuil.)

6 6,000 livres de principal et 200 d'intérêt.

7 Vente par Jacques Pasquet aux Jésuites — (Greffe Dubreuil.)

Les quittances de François Aubert de La Chesnaye et d'Angélique Denis des 17 et 24 décembre 1710 et du 15 février 1711[8] nous apprennent que Jacques Pasquet versa à chacun des héritiers de Pierre Denis de la Ronde les sommes qui leur revenaient.

Délivré de ces soucis, le jeune fermier se mit résolument à l'œuvre, gagnant chaque année, sur la forêt, quelques arpents de terre labourable. Le foin, le blé, l'avoine et les légumes poussaient dru dans les terres neuves. Sur toute la largeur des six arpents, jusqu'à la ligne où commençait la forêt, on aurait en vain cherché un coin inculte ou abandonné.

L'activité de Jacques Pasquet lui rapportait d'assez beaux deniers[9]. Aussi résolut-il de devenir non seulement en titre, mais de fait propriétaire du bien paternel. C'est, en effet, à partir de cette époque que le jeune fermier se mit en devoir de payer annuellement aux Jésuites, non seulement l'intérêt, mais un acompte des six mille livres de capital, prix de sa terre.

En voyant son frère agir si rapidement, François Pasquet craignit pour les deux arpents de front dont il était propriétaire par la volonté paternelle. Jacques, en effet, ayant payé les six arpents aux Denis, puis les ayant revendus aux Jésuites, pourrait bien se regarder comme véritable possesseur de tout le bien de famille, surtout s'il parvenait à racheter entièrement le capital. François ne voulut pas se laisser devancer, aussi le 12 mai 1714, il présenta au Père Raffeix, le

---

8 Greffe Dubreuil.

9 Nous savons en effet par certains inventaires que J. Pasquet vendait en ville du foin, des légumes et autres produits de ferme.

contrat de cession paternel et une somme de deux mille livres comme prix de son bien. Le Père reconnut volontiers la légitimité de ses droits et accepta la somme à condition " que François se porte garant contre toute action de son frère envers les Jésuites "[10].

Nous n'avons trouvé aucune trace de différend entre les deux frères, cependant la disposition ci-dessus ne nous semble pas avoir été accepté par Jacques, car, le 7 avril 1741, il fera don des deux arpents en question à Jean Depoca, époux de Marie-Louise Pasquet, sa fille ; et l'acte portera cette significative remarque : " de laquelle terre jouissent actuellement sans aucun titre François Pasquet et ses enfants au nom et comme héritiers de Marie Marcou, lors de son décès femme de François Pasquet, laquelle ils ont partagée entre eux quoiqu'ils n'y eussent aucun droit de propriété[11].

Cette erreur de Jacques Pasquet n'eut aucune conséquence, car Jean Depoca se fixa plus tard à l'île Jésus et la terre de la Canardière demeura aux fils de François.

De 1714 à 1718, le travail demeure intense sur la ferme de la Canardière. Jacques Pasquet y donne la pleine mesure de son activité. Il a quarante ans. Son vieux père, Maurice, n'est plus, mais dans la maison, autour de leur mère se groupent joyeux et rieurs, une dizaine d'enfants dont les deux aînés Pierre et Maurice ont respectivement quinze et seize ans. C'est l'espoir de demain : la multiplication des bras, après la

---

10 Quittance du Père Raffeix à François Pasquet. (Inventaire d'une collection.)

11 Donation Jacques Pasquet à Joanio Depoca. (Greffe Rageot — 4 avril 1741.)

multiplication des berceaux. Chaque soir, après souper, le père passe au milieu de ses fils une heure délicieuse. Les plus grands s'assoient près de lui sur le banc rustique ou, debout, s'accotent à ses larges épaules ; les plus petits grimpent sur ses genoux et s'y installent bravement pour recevoir une caresse ou un baiser. Chacun veut sa part de tendresse et Jacques se donne à tous, tout entier. Ah ! que le sommeil était calme et reposant après ces soirées de naïf et candide abandon. Le bonheur régnait sous le toit des Pasquet. Il faisait réellement bon vivre à la Canardière et cependant on allait la quitter.

Au printemps de 1718, Jacques est appelé à l'Hôtel-Dieu. — " Il nous faut, lui dit la Supérieure, un homme actif et entreprenant pour gérer notre importante ferme de l'île aux Oies. Nous avons pensé à vous. La besogne est rude, aussi songeons-nous à vous donner mille deux cents livres par an. Pouvez-vous accepter?" Quitter la Canardière, s'éloigner de Québec, c'était là affaire sérieuse qui demandait réflexion, aussi Jacques différa sa réponse pour consulter sa femme et mûrir le projet.

Il s'agissait pour lui d'abandonner une terre fertile et bien située pour s'établir avec sa famille dans une île, en plein St-Laurent, loin de tout voisinage. D'autre part, un bénéfice net de mille deux cents livres par an, lui permettrait de payer aux Jésuites le capital dû et peut-être aussi d'établir avantageusement ses enfants. D'ailleurs, il y avait chez Jacques Pasquet de l'enthousiasme pour les entreprises hardies ; il accepta donc le poste qu'on lui offrait et partit seul, dans les premiers jours de mai, avec les instructions de la Mère Supérieure de l'Hôtel-Dieu.

L'engagement de la famille Pasquet aux Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu est du 9 mai 1718. Il y est dit que " Marie Stevens, femme de Jacques Pasquet, tant en son nom qu'en celui de son mari, absent pour l'île aux Oies, et ses enfants s'engagent à se rendre à l'île pour servir les dites dames en tout ce qui leur sera commandé de licite et d'honnête : faire valoir tous leurs biens en la dite île, régir et gouverner les terres, bestiaux et laitage en bon père de famille ; travailler selon leur force, savoir-faire et industrie ; soigner et ménager le tout au mieux possible ; rendre bons et fidèles comptes de tous les profits, fruits et revenus qui en proviendront. Au moyen de quoi ils seront nourris, hébergés aux dépens des Religieuses qui seront tenues en outre de leur payer mille deux cents livres, monnaie de carte, pour chaque année de leur service, et ce pour trois années consécutives à partir du premier mai ; promettent aussi les dites Religieuses de leur envoyer des hommes pour les aider à faire les foins, pour l'entretien et la nourriture des bestiaux de la ferme... "

Cet acte délimite parfaitement les fonctions de fermier général de Jacques Pasquet à l'île aux Oies. Françoise Stevens l'accepta au nom de son mari qu'elle rejoignit vers la mi-mai, en compagnie de ses enfants.

L'île aux Oies avait d'abord appartenu à M. Paul Dupuy, officier au régiment de Carignan, qui s'y établit avec quelques censitaires en 1668. Il y bâtit un manoir seigneurial, encore debout et en bon état en 1718. Ce noble et pieux seigneur devenu lieutenant-général de la prévôté de Québec fréquentait le monastère de l'Hôtel-Dieu où une de ses filles avait fait profession.

" Ayant appris en 1710, lisons-nous dans l'histoire de l'Hôtel-Dieu, que les fermes de l'hôpital souffraient du manque de fourrage, M. Dupuy offrit aux religieuses d'en prendre à l'île aux Oies toute la quantité dont elles avaient besoin. Les rapports excellents que firent sur la fertilité de cette île, les domestiques qu'on y avait envoyés, suggérèrent aux Hospitalières la pensée d'en faire l'acquisition. M. Dupuy céda volontiers sa propriété pour la modique somme de douze mille livres, le 14 février 1713 ".

Les Religieuses voulant juger par elles-mêmes de l'état de l'île et des améliorations à faire à la ferme déléguèrent huit d'entre elles pour visiter leur nouveau domaine. Ce voyage eut lieu en juillet 1714.

" Nous visitâmes, dit la relation, les environs du manoir, les granges, les étables, les fontaines et le jardin. Nous vîmes revenir des champs un beau troupeau de vaches : l'abondance des pâturages fait qu'elles y sont toujours grasses et que leur lait est excellent ".

La charge de Jacques Pasquet fut donc d'entretenir cette ferme et de ravitailler le monastère[12]. Quelle était, au juste, l'importance de la ferme de l'île aux Oies en 1718 ? Quelle étendue de terre cultivée et de prairie renfermait-elle à cette époque ? Combien de bêtes dans les étables et dans les basses-cours ? Impossible de le dire, les documents font totalement

12 " Nous avons acquis une barque pour nous apporter les fruits de cette île ; et quand elle vient chargée de ses richesses qui consistent en foin, en bœufs, veaux, porcs, volailles, gibiers, œufs, excellent beurre et en quantité, elle met l'abondance dans notre monastère ; et on se réjouit autant de la voir arriver qu'on le fait en Europe, lorsque les gallions des Indes y viennent. " (Histoire de l'Hôtel-Dieu p. 358.)

défaut[13]. Nous ne pouvons non plus juger du travail accompli par la famille Pasquet dans les trois années de son engagement.

Un seul acte nous reste. Il relate une joie familiale la naissance de Marie-Louise[14] baptisée au Cap-Saint-Ignace par le chapelain de l'Hôtel-Dieu, le 20 août 1719.

Jacques Pasquet ne dut pas trouver la situation de l'île aux Oies des plus agréables ni des plus avantageuses car il ne renouvela point son engagement. En juin 1722, nous le retrouvons sur sa terre de la Canardière essayant de lui faire oublier, par un travail plus assidu, trois ans d'absence et d'abandon. Ah ! cette terre de la Canardière, il lui semblait maintenant l'aimer davantage et, des profondeurs de son âme, montait comme un regret de l'avoir quittée. Depuis son enfance, il y avait mis tout l'effort de ses bras, toute la sueur de son corps ; lui et elle ne devaient plus faire qu'un. Pour qu'elle devînt sienne pour toujours, il voulut consacrer à son rachat mille six cents livres, prises sur ses gages de l'île aux Oies.

Le 22 avril 1723, en présence du P. Claude Dupuy, procureur des Révérends Pères Jésuites, les religieuses

---

13 Les papiers de l'Hôtel-Dieu ayant trait à l'île aux Oies furent détruits dans l'incendie du monastère, le 7 juin 1764.

Le recensement de 1681 donne à l'île 39 habitants. M. Claude Dupuy avait vingt arpents en culture et possédait vingt-quatre bêtes à cornes.

En 1713, les religieuses avaient acheté la terre de Pierre Lamy, leur voisin à l'est, soit " six arpents de front d'un chenal à l'autre ".

14 Deuxième du nom. Elle eut pour marraine sa sœur Marie-Louise.

de l'Hôtel-Dieu reconnaissent devoir à Jacques Pasquet, pour ses gages et salaires, la somme de mille six cents livres que celui-ci transporte directement aux Révérends Pères, en diminution de celle de trois mille cent cinquante livres de capital qu'il leur devait encore[15].

Cette transaction réduisait sa dette à mille cinq cent cinquante livres. Il ne restera donc plus à Jacques Pasquet qu'à payer chaque année une rente de soixante-quinze livres pour demeurer propriétaire de sa terre. Cette situation était des plus commodes et le laissait pratiquement libre de tout souci.

Il y avait bien encore les prétentions de Geneviève Pasquet, fille de Louis, qui, arrivée à sa majorité, voulut régler la succession paternelle. Elle dut enfin reconnaître le non-fondé de ses réclamations. Aussi par une quittance du 7 novembre 1725, renonça-t-elle " à tous les droits et prétentions qu'elle pouvait avoir et prétendre sur la terre de la Canardière à cause de la succession de son père[16] ".

Voici donc Jacques Pasquet en possession bien définie d'une terre de 4 arpents de front sur 40 de profondeur. C'était assez pour son activité personnelle. Mais les neuf garçons joufflus qu'il voyait grandir à ses côtés s'en contenteraient-ils ? Évidemment non, et nous allons les voir l'un après l'autre quitter la Canardière.

---

15 Obligation — Les religieuses de l'Hôtel-Dieu à Jacques Pasquet. (Greffe Delacetierre — 22 avril 1723.)

16 Greffe Delacetierre — Quittance Geneviève Pasquet à Jacques Pasquet, 7 novembre 1725.

Dieu avait béni l'union de Jacques Pasquet et Marie-Françoise Stevens. De 1698 à 1728 le *ber* familial ne fut jamais vide : quatorze fronts d'enfants y avaient successivement reçu les baisers maternels.

Ce ne fut pas, pour Jacques Pasquet un petit souci que l'éducation et l'établissement de cette nombreuse postérité.

L'éducation à cette époque consistait à diriger l'enfant dans la pratique des vertus familiales de support mutuel, de douceur, de dévouement réciproque, à le maintenir dans le devoir par l'obéissance et le travail. Un petit nombre de favorisés seulement parmi les fils de cultivateur entrait au collège des Jésuites. François et Louis sont les seuls des enfants de Jacques Pasquet qui aient eu quelque instruction, les premiers de la famille dont nous ayons lu la signature au bas des actes notariés. A se lever matin, à travailler de longues journées au soleil, on devenait vite un homme, bien qu'on ne fût majeur qu'à 25 ans. A cet âge et même avant, on songeait à fonder une famille. D'ordinaire — il en fut du moins ainsi chez les Pasquet — les aînés quittaient la maison paternelle et prenaient une concession, laissant au plus jeune des garçons un bien de facile culture.

C'est probablement en 1719 que les fils de Jacques Pasquet commencèrent à s'établir. Cette année-là, Pierre, l'aîné, quitta l'île aux Oies et vint s'embarquer à Québec pour Montréal. La petite ville qui s'allongeait alors sur les bords du Saint-Laurent n'avait pour ce jeune homme vigoureux aucune attraction. Ce qu'il fallait à son tempéramment robuste c'était du sol à défricher. Il se fixa à la côte Saint-François de l'île Jésus, sur une terre de 80 arpents,

dont le titre de concession lui fut délivré le 19 juillet 1721[17]. Un an avant cette date, il avait rencontré, à la côte Saint-Michel de la même île, une jeune fille de 16 ans, Angélique Bourg[18] qu'il avait dû connaître à Québec, et qui devint sa femme le 11 novembre 1720.

Bien que nous ne puissions pas le certifier nous croyons que Maurice accompagna son frère aîné à Montréal et que tous deux se fixèrent en même temps sur l'île Jésus. Nous relevons en effet une concession accordée à Maurice Pasquet à la côte Saint-François, le 16 mai 1721. C'est là aussi, que Maurice, en présence de son frère Pierre, épousa Thérèse Drapeau[19] le 20 février 1724[20].

Le mouvement d'émigration, une fois lancé vers Montréal, ne s'arrêtera plus dans la maison de Jacques Pasquet. En 1730, ce sera le tour de Jacques-Charles de s'établir auprès de ses frères et d'épouser à l'île Jésus Marie-Anne Tallard. Louis et Pierre, le jeune, ainsi nommé pour le distinguer de son aînée du même nom, finiront aussi par accompagner leurs frères à l'île Jésus.

Les autres enfants de Jacques Pasquet s'établirent à Québec. Il faut d'abord signaler les trois filles : Marie-Louise, mariée, le 9 novembre 1716, à Martin Langlois, fils de Germain du Bourg-Royal ; Élisabeth qui épousa un voisin, Louis Bélanger, fils de Bertrand, le 15 novembre 1735 ; et enfin Marie-Louise, deuxième

---

17 Greffe Coron — Tous les actes des fils de Jacques Pasquet, habitant l'île Jésus, sont dans ce greffe.

18 Angélique Bourg était fille d'Antoine Bourg dit Lachapelle qui habita Beauport et de Marie-Anne Vendandaique, fille de Claude Vendandaique du Bourg-Royal.

19 Thérèse Drapeau, fille de Jean Drapeau et Marie Bolduc.

20 Date du contrat de mariage.

du nom, devenue, le 2 juin 1738, femme de Jean Depoca, Basque d'origine et cordonnier de profession, établi à Québec, rue de la Montagne.

Parmi les garçons demeurés à la Canardière, Martin avait déjà trouvé sa voie. Entré assez jeune au service de M. Hocquart, intendant, il resta toute sa vie gardien du Palais. Le 6 novembre 1736, il épousa Marie-Louise Chapeau, fille de Jean Chapeau et Marie-Angélique Pasquet[21]. En 1740, il restait encore à Jacques Pasquet quatre fils à pourvoir. Mais avant d'en parler, arrêtons-nous un instant : la mort va pénétrer dans ce foyer si joyeux et si uni.

Le 5 juin 1741, Madame Pasquet est assez brusquement ravie à l'affection des siens. Déjà, le 11 avril précédent, Jacques Pasquet et son épouse, dans la donation qu'ils faisaient à leur fille Marie-Louise et à son mari Jean Depoca, disaient que : "se voyant avancés en âge et ne pouvant faire valoir les biens qu'il avait plu à Dieu de leur donner, ils voulaient se dégager d'une partie de leurs affaires temporelles, pour vaquer avec plus d'attention à l'affaire de leur salut[22]". Cette phrase n'est-elle pas l'indice que la vieillesse commençait à faire sentir, au moins à la mère, l'usure des ans et du labeur ? Sans doute, et, nous croyons volontiers qu'au début de cette année 1741, il y avait dans les prunelles de cette femme forte, des lueurs d'éternité. Aussi ce fut dans la sérénité d'une âme soumise à la divine volonté, qu'elle reçut les derniers sacrements et qu'elle expira au milieu de ses enfants

21 Fille d'Isaac Pasquier dit Lavallée.

22 Donation J. Pasquet à J. Depoca, 4 avril 1741 — Greffe Rageot.

éplorés. Le vide causé dans une famille par la mort de la mère ne se comble jamais. Cependant dans la demeure des Pasquet ou le plus jeune des enfants avait 22 ans, si la perte fut sensible, elle n'affecta en rien l'avenir de la famille.

Au moment où mourait sa femme, Jacques Pasquet quoique âgé de 66 ans ne connaissait pas encore la débilité de l'âge, aussi continua-t-il de gérer sa ferme, d'établir et de conseiller ses enfants. Il fit d'abord procéder à l'inventaire de ses biens. Le 5 juillet 1741 le notaire Pinguet de Vaucours en dressa la liste détaillée. Rien n'est plus intéressant que cette longue énumération des multiples objets trouvés dans la maison et autour de la maison.

Voici d'abord dans la cuisine les ustensiles du ménage : petite crémaillère, vieille chaudière de cuivre rouge rapiécée tenant environ douze pots, marmites, poêles à frire, gril à sept branches dont une cassée, broche à rôtir, trépied de fer, pelle à feu, poêlon de cuivre jaune rapiécé, seau cerclé de trois cercles de fer et son anse. Puis sur la table étalée comme pour le repas de famille : huit cuillères d'étain et sept vieilles fourchettes de fer, deux moyens plats avec six assiettes de grosse terre et une petite cuillère à pot en fer.

Sur une étagère, dans un coin : six terrines, sept bouteilles de verre de différentes mesures, une cruche de grès et la vieille lampe de fer. Enfin quelques instruments de travail : une vieille plaine, deux peignes à filasse et deux fers à repasser.

Le notaire pénétrant dans la chambre principale y trouva un mobilier très simple tout en bois de pin quelque peu augmenté depuis l'inventaire du 27 juillet

1703. Le long du mur, cinq vieilles chaises ; près de la huche, le vieux tamis. A côté, un petit buffet sans serrure à deux panneaux et deux tiroirs, et un coffre fermant à clef. La petite table ovale, construite par René en 1690, est encore là, au milieu de la salle, sur son unique pied carré. Dans un coin, une meule à affiler avec sa manivelle de fer ; auprès une cruche à huile de six pots ; suspendus au mur par un clou un petit fanal de fer-blanc et un petit miroir de trois pouces par quatre avec la bordure de bois. Enfin le lit de M. Pasquet, consistant en une couchette de bois de pin, une vieille paillasse rapiécée couverte d'une grosse toile usée, deux linceux de toile du pays, deux vieilles couvertures dont une de laine verte et l'autre de droguet avec un traversin et deux oreillers. Et à côté de ce grand lit, un petit " de toutes sortes de plumes ".

La cave était vide, et le grenier presque ; le notaire ne signale dans ce dernier que la présence de douze livres de laine, de deux petites haches et d'une vieille houe.

La ferme de Jacques Pasquet valait beaucoup des nôtres et maintenait son bon renom depuis les beaux jours de Pierre Denis de la Ronde. On comptait dans les étables : deux paires de bœufs, cinq vaches et trois veaux et de plus un poulain d'un an, huit porcs et neuf moutons. Au poulailler, quatre mères oies avec leur petits et le jars, et quatre dindes.

Dans une grange de 50 pieds de long sur 22 de large et couverte de paille, le notaire trouva une charrue garnie, une charrette, une carriole et deux chaînes à traîner. Le garde-grain contenait encore quarante minots de blé de la dernière récolte.

La tournée achevée, on rentra dans la grande chambre pour procéder au partage des terres savoir : une terre de 4 arpents sur 40 située à la Canardière et une autre terre de 3 arpents sur 40, terre à bois du Bourg-la-Reine. Il fut convenu entre le père et les enfants qu'elles seraient partagées par moitié dont l'une appartiendrait au père et l'autre serait distribuée aux dix[23] enfants à titre d'héritage maternel.

Le notaire découpa donc deux billets d'égale grandeur, écrivit sur l'un : " 1er lot " et sur l'autre : " 2e lot ", puis il les roula, les cacheta et les mit dans une boîte couverte. Un jeune enfant fut appelé. Plongeant sa petite main dans la boîte, il en retira l'un des papiers et le remit à Jacques Pasquet, comme étant sa part. Ce fut le 1er lot, celui du côté nord-est qui échut au père. Pour subdiviser le lot des fils, le notaire dressa dix billets d'égale grandeur numérotés de 1 à 10 et, après les avoir soigneusement roulés et mélangés, il fut convenu que les lots tirés seraient servis par ordre d'âge. L'enfant, tout fier de continuer son rôle d'arbitre du sort saisit un billet, et, après l'avoir déplié et montré au notaire il le présenta à Pierre, l'aîné des fils. Successivement les dix billets sortirent de la boîte et passèrent aux mains des héritiers.

Cette manière de procéder au partage des biens de famille était une cérémonie quasi officielle que nous retrouvons dans presque tous les inventaires de l'époque. Mais nos pères n'avaient garde de morceler ainsi leur terre, car chaque lot était habituellement racheté

---

23 Jean Depoca et Marie-Louise son épouse ne prenant pas part au partage.

par celui des fils qui continuait le père. La succession de Jacques Pasquet ne devait être réglée que lentement et par lui-même.

Le 28 septembre 1741, François épousait Geneviève Giroux[24] de Beauport. Le père crut le moment favorable pour se débarrasser de tous ses biens. François lui avait toujours témoigné beaucoup d'attachement et s'offrait à le garder et à le soigner dans sa vieillesse. Jacques fit donc introduire dans le contrat de mariage de son fils une donation " de la moitié de tous ses biens dans les meubles et les immeubles de la Canardière et du Bourg-la-Reine à condition que son fils s'oblige de le nourrir, loger, entretenir, chauffer et soigner tant en santé qu'en maladie, de le faire inhumer honorablement après sa mort et de faire dire vingt messes basses pour le repos de son âme. Car ainsi, ajoute le notaire, a été toute sa volonté[25]. "

Par un acte du même jour, Louis reçoit aussi à titre de don la 2e moitié de la part des biens immeubles réservés au père par l'inventaire du 5 juillet.

Nul doute que Jacques Pasquet fit connaître à ses fils de l'île Jésus la disposition qu'il venait de prendre à l'égard de ses biens. Ceux-ci respectèrent la volonté paternelle et déléguèrent Pierre, l'aîné d'entre eux pour régler toutes les questions se rapportant à leur héritage.

Le 30 janvier 1742, la maison de la Canardière abrite presque tous les enfants de Jacques Pasquet. Pierre, l'aîné, parle de Montréal, de l'île Jésus où il

---

24 Geneviève Giroux était fille de Raphaël Giroux et de Marie Maillou.

25 Contrat de mariage François Pasquet et Geneviève Giroux. (Greffe Noël Duprac — 28 sept. 1741.)

se trouve si bien, des qualités et de l'étendue des terres qu'il possède là, et décide ses deux jeunes frères, Pierre et Louis, à le suivre. François déclare qu'il consent à remplacer tous ses frères dans l'assistance qu'ils doivent à leur père et demande d'agrandir sa part d'héritage pour garder intact le bien famililial. Jean lui aussi déclare qu'il désire demeurer à la Canardière.

Alors commence le travail du notaire.

1° Louis, ayant opté pour l'île Jésus, se désiste de la donation du 28 septembre.

2° Maurice et Jacques vendent à François leur part d'héritage de la succession maternelle, moyennant une somme de deux cent cinquante livres payable à chacun, moitié comptant, et l'autre moitié, à la saint Michel prochaine.

3° Pierre, l'aîné, et Louis Bélanger au nom d'Élisabeth Pasquet sa femme vendent à Jean, leur frère, " tout ce qui peut leur revenir de biens par suite du décès de leur mère Marie Stevens, et ce moyennant la somme de deux cent vingt-cinq livres ".

4° Enfin, le lendemain matin, 31 janvier, le père fait donation à François de la part dont Louis venait de se désister, si bien que cet acte confère à François le droit de propriété sur la moitié de la totalité des deux terres de la Canardière et du Bourg-la-Reine.

Au mois de janvier 1743, Pierre Pasquet est encore à la Canardière pour délivrer quittance au nom de ses frères de l'île Jésus des sommes versées par François et Jean en exécution de leurs contrats de l'année précédente[26].

---

[26] Greffe de Noël Duprac — 26 et 27 janvier 1743.

Restait encore à reconnaître par des actes authentiques, la donation paternelle faite à François. Ces actes sont de 1751 et sont intitulés : Cession de droits immobiliers. " Le 3 février, Maurice, Pierre l'aîné et Louis, demeurant à l'île Jésus, font cession à François et Jean Pasquet " des droits immobiliers à chacun d'eux réservés par Jacques Pasquet, leur père présent et consentant, à cause de la donation consentie ci-devant au dit François Pasquet... Ces cessions faites pour le prix et somme de cent cinquante livres payées comptant à chacune des trois parties[27]. "

Un acte semblable est dressé, le 19 septembre suivant, par Pierre le jeune et Jacques son frère en faveur de Jean Pasquet. Ce dernier acte est accompagné d'une quittance en faveur de Jean Depoca qui verse à chacun de ses deux beaux-frères une somme de cent cinquante livres qu'il devait à Jean et François Pasquet[28].

Ainsi se trouve définitivement réglée la succession de Jacques Pasquet. La part principale des immeubles de la Canardière revient à François ; sa terre mesure deux arpents, cinq perches, quatre pieds et six pouces de front sur quarante de profondeur[29] ; le reste des 4 arpents soit un arpent et demi appartient à Jean[30].

---

27 Greffe Barolet.

28 Obligation Jean-Baptiste Depoca à François et Jean Pasquet — Greffe Barolet — 18 octobre 1749.

Dans cet acte J. Depoca est qualifié de négociant demeurant à l'île Jésus.

29 Dimensions officielles du procès-verbal d'arpentage de Louis Perrault, arpenteur, 16 novembre 1791.

30 Sur sa terre, Jean possédait une maison, une grange et une étable où avait habité déjà Louis Pasquet, son oncle. Cette propriété fut cédée à Louis Bédard, le 7 juin 1790, par les héritiers de Jean Pasquet et de son épouse Marie-Françoise Bélanger décédés sans enfants. (Greffe Voyer.)

Le père, dans sa vieillesse, n'aura pas de plus grand plaisir que d'aider ses deux fils dans la mesure de ses forces ; c'est dans les labeurs du sol qu'il achèvera d'user sa vie comme il convient aux amants de la terre.

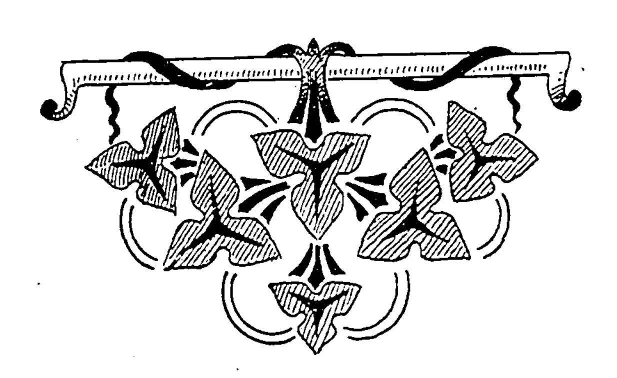
Ce vaillant, mourut à la Canardière, le 3 mars 1764, âgé de quatre-vingt-neuf ans et demi, muni des sacrements de l'Église. Il fut inhumé le lendemain dans le cimetière de la paroisse de Notre-Dame de Québec, en présence d'un grand concours de parents et d'amis. Bon travailleur et bon père de famille, il reste le type de ces vieux Canadiens qui après avoir donné leur vie au sol, laissent à la patrie une nombreuse lignée qui perpétue la race énergique des défricheurs.

Du passé fécondé par la sueur et le sang
montent les générations vigoureuses.

— MGR PAQUET.

La couronne des vieillards sont les fils des
fils et la gloire des fils sont leurs pères.

— L. DES PROVERBES.



La Famille Paquet

MARTIN-FRANÇOIS PASQUET ET MARIE-LOUISE CHAPEAU[1]

1. *Jean-Martin*, baptisé à Québec, le 7 sept. 1737 ;
   décédé avant 1762.

2. *Charlotte*, baptisée, le 20 juin 1740, à Québec ;
   inhumée, le 17 mars 1754, à Québec.

3. CLAUDE, baptisé le 21 octobre 1741 ;
   marié à Françoise Valière, à Québec, le 23 nov. 1767 ;
   inhumé, le 2 août 1796, à Sainte-Foy.

4. *Denis*, baptisé, le 28 mai 1745, à Québec ;
   inhumé, le 22 décembre 1748, à Québec.

5. *Louis*, baptisé le 20 déc. 1747, à Québec ;
   inhumé, le 25 août 1755, à Québec.

6. *François*, baptisé, le 16 décembre 1750 ;
   marié, à Geneviève Levasseur, à Verchères, le 15 fév. 1779.

7. *Louise*, baptisée, le 8 nov. 1752, à Québec ;
   inhumée, le 2 août 1755, à Québec.

8. *Marie-Josephte*, baptisée le 8 octobre 1754 ;
   mariée à Georges Ziliac, à Québec, le 17 avril 1787.

---

[1] Marie-Louise Chapeau épousa après la mort de son 1er mari :

1° Joseph Alain de Lorette, le 19 avril 1762, mort en 1764 ;

2° Charles Hubert, de Québec, le 12 août 1765 ; inhumé, le 12 juillet 1786, à Québec.